

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Vos démarches administratives dématérialisées accessibles de chez vous 24h/24h Plus besoin de vous déplacer en préfecture ou sous-préfectures, vous pouvez faire vos démarches administratives à distance, à toute heure !

D'ici la fin de l'année 2017, la délivrance des titres en France aura été profondément modernisée pour s'adapter aux attentes des usagers qui souhaitent accéder à tout moment au service en ligne, simplement et sans se déplacer.

Des démarches administratives sont possibles sur Internet depuis plusieurs mois. A partir du 1^{er} août, de nouvelles fonctionnalités les complètent.

- **cartes nationales d'identité et passeports** : vous pouvez pré-remplir votre demande de carte nationale d'identité ou de passeport et gagner du temps lors de votre passage au guichet d'une des 28 mairies spécialisées.
- **véhicules** : vous pouvez saisir sur le site dédié, le changement d'adresse, la demande d'un duplicata de certificat d'immatriculation (carte grise) après perte, vol ou détérioration, ou encore l'obtention d'un certificat de situation administrative (non-gage), l'enregistrement de votre déclaration de cession et le changement de titulaire.
- **permis de conduire** : vous pouvez effectuer sur le site dédié l'inscription au permis de conduire pour passer les examens, demander la fabrication du nouveau permis de conduire, après la réussite à l'examen, la perte, le vol ou la détérioration du permis de conduire, ou après la fin de validité des permis de conduire limités ou encore après l'obtention d'un diplôme professionnel. Sont aussi déjà possibles en ligne : la conversion du permis militaire, la validation d'un brevet professionnel et la consultation du nombre de points du permis de conduire.

**Pour créer votre compte et accéder au service dématérialisé
Connectez-vous sur www.morbihan.gouv.fr**

Dès le 1^{er} août 2017, les usagers pourront **effectuer en ligne la quasi-totalité des démarches administratives concernant ces titres, y compris le paiement en mode sécurisé.**

En parallèle, les services de la préfecture et des deux sous-préfectures de Lorient et Pontivy doivent se réorganiser dans le cadre du plan national préfectures nouvelle génération. L'accueil des usagers aux guichets des immatriculations (carte grise) et des permis de conduire va progressivement se réduire à compter de ce 1^{er} août 2017. Sauf pour des opérations spécifiques (cas des véhicules importés ou dont les caractéristiques sont modifiées), les démarches sur les certificats d'immatriculation et les permis de conduire seront réalisables uniquement de manière dématérialisée à compter du 1^{er} novembre 2017. Plus besoin de guichet !

Des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre dès le 1^{er} août : des **points numériques** seront accessibles **pour les personnes qui ne disposent pas d'équipement informatique** (ou qui souhaitent une aide pour leurs démarches), aux accueils de la préfecture et des sous-préfectures de Lorient et de Pontivy, aux horaires habituels d'ouverture de l'accueil du public pour ces démarches. Deux postes informatiques seront mis à la disposition des usagers à la préfecture de Vannes, un poste dans les halls des sous-préfectures de Lorient et de Pontivy. En cas de difficulté, un agent d'accueil pourra vous accompagner dans la saisie de votre démarche administrative.



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan

